RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN
VILLE D'ORLEANS (45)

Missions Travaux de démolition + GC

Référence interne : BPM003193

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Lundi 02 juin 2025 à 12h00

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

1.1. NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE (PAR MANDAT)

Dalkia en Région Centre-Ouest,

40 rue James Watt,

37200 Tours, FRANCE.

1.2. CORRESPONDANTS AUPRÈS DESQUELS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES

- Renseignements d'ordre administratif et technique et questions

Direction des achats
Centre-Ouest
40 rue James Watt,
37200 Tours, FRANCE.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Rédacteur de la Spécification Particulière, contact technique, pilote de l'opération :

JEREMY LONCHAMPT
Mobile : 06 62 81 92 04
E-mail : jeremy.lonchampt@dalkia.fr

Acheteur Région Centre Ouest
Emma PUIG
Mobile : 06 58 08 90 77
E-Mail : emma.puig@dalkia.fr

Les demandes de renseignements d'ordre administratif comme technique doivent être transmises via la plateforme : https://www.marches-securises.fr

Les questions portant sur la procédure et les documents de la consultation peuvent être posées jusqu'à sept (**7) jours** avant la date limite de remise de l'offre.

Les réponses aux questions concernant la procédure ou les documents de la consultation sont adressées à tous les candidats invités à remettre une offre.

1.3. ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS

La même que celle indiquée à l'article 1.2 et sur le profil d'acheteur DALKIA disponible sur https://www.marches-securises.fr

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHE

2.1. INTITULÉ DE LA CONSULTATION DONNÉ PAR L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Les travaux à réaliser comprennent :

Travaux de désamiantage de chaudières fuel/gaz

2.2. TYPE DE MARCHÉ

Marché de TRAVAUX

2.3. ALLOTISSEMENT

Le présent marché n'est pas alloti

2.4 DÉCOUPAGE EN TRANCHES

Le présent marché n'est découpé en tranche .

2.5. OFFRE DE BASE

Les candidats qui répondent à la présente consultation **sont tenus de remettre une offre de base**, qui doit être conforme au dossier de consultation. L'offre de base devra être présentée au format excel et pdf en utilisant la DPGF du dossier de consultation. Dans la négative, l'offre sera rejetée. Le candidat pourra remettre en complément une offre au format excel et pdf en utilisant son propre modèle.
Dans les deux cas, il est exigé l'offre au format excel et pdf.

Le Candidat peut remettre, sur document séparé, des propositions de modification du CPA. Celles-ci devront être justifiées par le candidat. Ce document sera utilisé en cas de négociation, l'entité adjudicatrice restant entièrement libre d'accepter ou non ces propositions. Les modifications proposées devront être de portée limitée (respect du cadre global de consultation défini par l'avis de publicité et le dossier de consultation).

2.6. VARIANTES

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.7. LIEU D'EXÉCUTION

Le lieu d'exécution des travaux est situé sur la ville d'Orléans (45).

Chaufferie ECOME – SOFLEC, 76 Boulevard de Lamballe, 45400 Fleury les Aubrais

2.8. Visite

La visite du site est OBLIGATOIRE.

La réalisation de cette visite par l'entreprise donnera lieu à la remise par l'entreprise dans son offre une attestation de visite établie par l'Entité Adjudicatrice. Les candidats sont informés des modalités de visite suivantes :

- les candidats devront se munir des équipements de sécurité nécessaires au bon déroulement de la visite (casques, chaussures de sécurité…) ;

- les échanges entre les représentants des candidats et le ou les représentants de l'entité adjudicatrice seront limités à la seule prise de connaissance des sites et, le cas échéant, à la compréhension de la conception et du fonctionnement des installations existantes, sans que ne soit délivrée aucune autre information dont l'objet serait autre que la seule description physique et fonctionnelle des sites et installations;

- les éventuelles questions que pourrait susciter la visite et les réponses qui y seront apportées par l'entité adjudicatrice devront impérativement se faire via marchés-sécurisés ;

Les visites obligatoires du site auront lieu :

Le 21 mai 2025 de 14H00 à 16H00

Le 22 mai 2025 de 14H00 à 16H00

Sans celle-ci l 'offre sera qualifiée d'irrégulière et mettra fin à la candidature

Les candidats peuvent prendre rendez-vous sur un de ces deux jours auprès de :

Mickael PEROT 06.14.63.85.06 mickael.perot@dalkia.fr	Jeremy LONCHAMPT 06 62 81 92 04 jeremy.lonchampt@dalkia.fr

2.9 Connaissance des lieux

L’Entreprise désirant soumissionner doit se rendre sur les lieux afin d'apprécier les contraintes du présent marché.

L’Entreprise est réputée avoir, avant remise de son offre :

- Pris connaissance complète et entière des lieux, de leur disposition, leur possibilité d’accès et de leurs abords, ainsi que des disponibilités en eau et en électricité, des servitudes dues à l’environnement etc.
- Avoir effectué toutes enquêtes nécessaires, afin de se rendre compte des sujétions particulières à la nature de l'opération.
- Avoir, s'il le jugeait utile, sollicité le Maître d'Ouvrage Délégué pour tous renseignements utiles.

Il est donc réputé avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site et à son environnement et en avoir tenu compte dans son offre.

En aucun cas, il ne pourra se prévaloir d’insuffisance ou omission pour demander une quelconque indemnité.

Si nécessaire, l’Entreprise doit solliciter auprès des services municipaux tous les arrêtés pour les autorisations de voiries et modifications de stationnement.

En résumé, les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant, de quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des travaux à réaliser.

Aucun Entreprise ne pourra donc arguer d'une ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. TYPE DE PROCÉDURE

Marché à procédure adaptée ouverte passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3.2. CONTENU DU DOSSIER REMIS PAR L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) remis par l'entité adjudicatrice comprend les pièces ci-après :

- **Le présent Règlement de la consultation,**
- **Contrat (Conditions Particulières d'Achats) et ses annexes :**

- **Annexe 1 : Planning Travaux ou Echéancier de livraison**
- **Annexe 2 : Liste des pièces techniques et DPGF**
- **Annexe 3 : Liste des pièces contractuelles et administratives et des documents concernant l'hygiène et la sécurité**
- **Annexe 4 : Liste des documents à établir par l'ENTREPRISE**
- **Annexe 5 : Cahier des charges/ Spécifications techniques**
- **Annexe 6 : Garanties de performance**
- **Annexe 7 : Attestations d'assurances**
- **Annexe 8 : Charte santé sécurité et Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale entre Dalkia et ses fournisseurs**
- **Annexe 9 : Déclaration sur l'honneur**
- **Annexe 10 : Charte éthique**
- **Annexe 11 : Déclaration de sous-traitance [le cas échéant]**
- **Annexe 12 : Offre technique et commerciale de l'ENTREPRISE**
- **Annexe 13 : Modalités de commande et de facturation**
- **Annexe 14 : Engagement d'insertion**

- **Conditions Générales d'Achats Dalkia**
- **CCTP et ses annexes :**

- **00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES - DCE V4.pdf**
- **01A - DEMOLITIONS - DCE V4.pdf**
- **01B - GENIE CIVIL - DCE V4.pdf**
- **25-42-Note technique 070506 ind A.pdf**
- **25-42-Plan d'ensemble ENVOI250507.dwg**
- **Plans 25-42-B01B.pdf**

Le candidat devra vérifier tous les documents du DCE avant remise de son offre ; il signalera tous les

défauts de conception, incompatibilités ou incohérences entre les pièces du marché, et ceci au plus tard lors de la remise de son offre et si cela ne devait être le cas, il devrait alors faire son affaire des modifications ou suppléments afférents.

3.3. MODIFICATION DU DOSSIER

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détails ou des compléments au dossier de consultation, qui seront transmis à tous les candidats ayant été admis à présenter une offre, sans que ces derniers ne puissent atteindre l'objet même du marché ou être discriminatoires.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation.

Si ces modifications ou compléments sont remis dans un délai supérieur ou égal à 6 jours avant la date limite de réception des offres, le délai de remise sera inchangé.

Si, à l'occasion de l'étude du dossier, la date limite de réception des offres était reportée, la disposition précitée s'appliquera en fonction de cette nouvelle date.

3.4. CONSTITUTION DES OFFRES

Le dossier d'offre remis par le candidat devra comporter les pièces suivantes.

- **Attestation d'acceptation du CPA TRAVAUX complétée par le candidat concernant les éléments en format PDF dûment daté et signé.**.
- **Le bordereau de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)** : obligatoirement selon le modèle transmis par l'entité adjudicatrice (sous format Excel sans ajout de ligne ni colonne), **ainsi qu'en format PDF** daté et signé par une personne ayant le pouvoir d'engager la société, à défaut, l'offre sera rejetée par l'entité adjudicatrice ;
- **Courrier de déclaration d'un sous-traitant** à utiliser par le candidat le cas échéant,
- **Le Planning d'exécution des Prestations et un engagement de la mise en place des équipes nécessaires au respect des plannings,** dûment daté et signé
- **Le Descriptif Technique et ses annexes**, dûment datés et signés ;
- **Le mémoire technique du candidat** le tout daté et signé, présentant notamment les éléments suivants
    - Plusieurs exemples de prestations similaires, réalisées durant les 5 dernières années
    - Les méthodes, procédés et moyens utilisés pour la réalisation de ces travaux dans le respect de la réglementation en vigueur au jour de remise de l'offre
    - Les modalités de stockage, de conditionnement et d'évacuation des déchets
    - Les mesures de contrôle d'empoussièrement retenues par l'entreprise
    - Les lieux des différentes filières d'élimination des décharges agréées
    - Les titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières, du personnel envisagé pour la prestation et notamment des responsables
    - Un planning prévisionnel de réalisation des travaux tenant compte des jalons fournis

- **Le Questionnaire SSE fournit en Annexe 5,** dûment datés et signés ;

- **Attestation d'assurance en cours de validité. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.**

- **L'attestation de visite signée fournie**

- **Tout autre document judicieux à la parfaite compréhension de son offre**

3.5. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées sur la plateforme https://www.marches-securises.fr sous forme dématérialisée.

L'envoi des offres par un autre mode électronique que celui décrit ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats doivent utiliser une signature électronique et signer électroniquement les documents.

A cet effet les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique qui doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire au titre de la présente consultation.

Il appartient au candidat de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques, à jour, et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage sécurisé et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Il est vivement conseillé aux candidats d'effectuer préalablement au dépôt de l'offre un test de vérification des prérequis de leur système informatique sur la plateforme de dépôt, et de prévoir un délai suffisant pour le téléchargement de leurs documents sur la plateforme.

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 02 juin 2025 avant 12h00

Les dossiers qui seraient remis sur la plateforme après la date et heure fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

3.6. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Les critères d'attribution du marché sont fixés comme suit :

Note technique : 40% de la notation globale, dont :

- Sous-critère 1 : Références de projets similaires réalisés par l'entreprise et moyens humains mobilisés pour pouvoir répondre à la mission définie dans le marché (organisation, intervenants pressentis) (20 points)
- Sous-critère 2 : Appréciation de l'opération par le candidat, la manière dont il entend la conduire ainsi que le repérage des principaux points techniques à prendre en considération dans l'opération et les solutions proposées (30 points)
- Sous-critère 3 : Présentation des mesures en termes d'hygiène et de sécurité propres à ce chantier (20 points)
- Sous-critère 4 : Présentation d'un planning prévisionnel détaillé d'intervention (de la date d'attribution du Contrat à la réception définitive des travaux). (30 points)

Note financières : 50% de la notation globale

- Compétitivité de l'offre évaluée sur la base des prix de la DPGF

Note sécurite : 5% de la notation globale

- Questionnaire santé - sécurité - environnement

Note juridique : 5% de la notation globale

- Acceptation des CPA

En cas de suspicion d'offre anormalement basse, l'entité adjudicatrice exige que le candidat justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre en application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 Négociation(s) éventuelles

A l'issue de l'analyse des offres initiales, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de tenir des négociations avec les 3 candidats classés premiers. Les candidats qui ne se classaient pas parmi les trois premiers verront leur offre rejetée et ne seront pas admis à la phase négociation.

Les négociations auront lieu en visioconférence le jeudi 5 et vendredi 6 juin 2025.

Le candidat sera convoqué par courrier électronique avant la date fixée pour la réunion.

La convocation communiquera la date, l'heure, le nombre de personnes, les principaux thèmes qui seront abordés et notamment tout ou partie des questions relatives aux offres et/ou tout autre élément que l'entité adjudicatrice jugerait nécessaire au bon déroulement de la réunion.

Le candidat devra à cet effet, confirmer sa venue et indiquer le nom et la fonction des accompagnants.

En aucun cas, les négociations ne pourront conduire les candidats à remettre en cause l'économie générale du projet de contrat figurant dans le dossier de consultation.

A l'issue de chaque séance de négociation et dans le délai qui leur sera imparti, les candidats pourront être invités à remettre un complément à leur offre visant à la préciser, la compléter ou/et la modifier dans le prolongement des discussions abordées lors de la séance de négociation.

L'entité adjudicatrice peut déclarer la procédure sans suite à tout moment.

ARTICLE 5. Suite à donner à la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre la mieux classé sera retenue et le candidat sera déclaré attributaires dans la mesure où il produit les certificats et attestations

ARTICLE 6. ABANDON DE LA CONSULTATION

L'entité adjudicatrice se réserve le droit, à tout moment jusqu'à la signature du marché, de ne pas donner suite à la procédure de consultation.

Les candidats, y compris l'attributaire pressenti ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement au titre de l'abandon de la consultation.

ARTICLE 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS

6. 1. PIÈCES À REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le soumissionnaire désigné attributaire pressenti à l'issue de la procédure de consultation devra produire les pièces prévues aux articles R 1263-12 ; D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

6.2. INDEMNITÉ

Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

6.3 VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le soumissionnaire dispose des voies et délais de recours suivants :

Tribunal territorialement compétent :

Tribunal judiciaire de Tours
2 Pl. Jean Jaurès, 37000 Tours
37000 TOURS
Tél. standard : 02 45 34 41 00
Adresse électronique : tj-tours@justice.fr

Référé précontractuel (susceptible d'être initié depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat) – Articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Référé contractuel (susceptible d'être initié dès la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat). En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. – Article 1441-3 et suivants du Code de procédure civile et article 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal judiciaire de Tours, 2 Pl. Jean Jaurès, 37000 Tours, Tél. standard : 02 45 34 41 00, Adresse électronique : tj-tours@justice.fr